

Etat des lieux sur la procédure de propositions SwissDRG

Le succès d'une proposition en vue de développer SwissDRG réside également dans la collaboration interprofessionnelle des différents domaines impliqués. Par conséquent, allier les compétences professionnelles des médecins aux connaissances et aux informations du controlling médical et des experts financiers des hôpitaux revêt autant d'importance que le soutien des experts DRG de la FMH. Disposer de données fiables sur les prestations et sur les coûts est par ailleurs essentiel pour étayer les propositions.

Bettina Holzer^a,
Petra Ingenpass^b

- a Dr, division Tarifs et économie de la santé pour les médecins hospitaliers
- b Dr, cheffe adjointe de la division Tarifs et économie de la santé pour les médecins hospitaliers

Les fournisseurs de prestations profitent de synergies

Avec le soutien des experts DRG et du codage de la FMH, les sociétés de discipline médicale et les associations faitières ont présenté 121 propositions lors de la procédure de propositions 2013. Si au début, seules les sociétés de discipline médicale et les associations faitières ont eu recours à la procédure de propositions pour développer SwissDRG, d'autres partenaires, notamment les hôpitaux, suivent désormais de plus en plus souvent cette voie. Alors que les propositions interdisciplinaires impliquant plusieurs spécialisations doivent nécessairement être consolidées par les sociétés concernées, il est indispensable aujourd'hui que les propositions des hôpitaux soient traitées suffisamment tôt en concertation avec les sociétés de discipline médicale.

Dans ce contexte, le groupe de travail Structure tarifaire UniFin a demandé l'année dernière à la FMH de coordonner les propositions des hôpitaux universitaires avec les sociétés de discipline médicale

Des échanges approfondis entre le médecin en charge des DRG et le controlling médical sont indispensables.

et les associations faitières concernées. Cela a permis de réduire les doublons et d'harmoniser le contenu de la plupart des propositions concernant les DRG et la CHOP, avec différents degrés de précision, avant que les hôpitaux ne les déposent.

La qualité des données: toujours d'actualité

Chaque année, SwissDRG SA évalue les propositions à la lumière des données sur les coûts et sur les pres-

tations fournies par les hôpitaux. Ainsi, en plus du nombre de cas en Suisse, la qualité des données livrées revêt une importante capitale. En effet, en l'absence de données ou par manque de données précises pour décrire les cas, le calcul réalisé par SwissDRG SA ne permettra pas d'obtenir la qualité espérée pour le système.

Les propositions doivent être étayées de données fiables et claires.

C'est pourquoi, pour le développement de la structure tarifaire, il est indispensable d'accorder la plus grande attention à la saisie des coûts et des prestations. Seuls des ensembles de données fiables permettent de soumettre des propositions de splits (DRG) pertinentes ou de calculer des rétributions additionnelles, que ce soit à partir de propositions anciennes ou actuelles. La saisie des prestations médicales, le codage selon les directives, la vérification et l'évaluation des données par le controlling médical et l'affectation correcte des données de coûts au cas de traitement doivent satisfaire aux exigences les plus élevées, afin de pouvoir vérifier la pertinence du groupage des prestations. Cela signifie que les données concernant les coûts élevés et les prestations complexes doivent se retrouver dans les fichiers de données transmis à SwissDRG SA.

Mise en œuvre des propositions CHOP

Les progrès rapides en matière de technologie médicale et de procédures thérapeutiques impliquent un échange constant entre l'Office fédéral de la statistique (OFS) ainsi que les sociétés de discipline et les associations faitières concernées. Lors de la mise en

Correspondance:
FMH
Froburgstrasse 15
CH-4600 Olten
Tél. 031 359 11 11
Fax 031 359 11 12
tarife.spital[at]fmh.ch

œuvre des propositions CHOP, les experts DRG de la FMH apportent un soutien avisé aux experts de l'OFS et participent activement aux nombreuses discussions avec l'OFS, SwissDRG SA, les sociétés de discipline médicale et les associations faitières.

Attribution dans des tableaux DRG: propositions de la FMH

Pour la version 3.0 de SwissDRG, SwissDRG SA avait procédé à la vérification systématique et au réajustement des codes repris de la CHOP 2011 en tenant compte des données sur les coûts. A ce sujet, l'accent a été mis sur la MDC 08 Maladies et troubles de l'appareil musculosquelettique et du tissu conjonctif. Selon les indications de SwissDRG SA, la nécessité de procéder à des travaux comparables existait cependant aussi pour la MDC 05 Maladies et troubles de l'appareil circulatoire et la MDC 01 Maladies et troubles du système nerveux.

Pour aider les sociétés de discipline médicale, comme mentionné dans sa prise de position, la FMH a vérifié le classement des MDC 01 et 05 dans la version 3.0 de SwissDRG [1]. Les modifications proposées par la FMH, contrôlées par SwissDRG SA là aussi sur la base des données disponibles, ont pu être prises en compte dans de nombreux cas. Il est ainsi possible d'affecter plus correctement les prestations aux DRG correspondants.

Analyses et alliances: la clé du succès lors de la procédure de propositions

Dans les hôpitaux, l'échange régulier entre les médecins en charge des DRG, les experts du codage et le personnel du controlling médical est devenu indispensable pour analyser les cas de traitement ainsi que pour identifier les constellations de coûts particulières [2]. Les cercles de référence organisés dans les hôpitaux et/ou les sociétés de discipline médicale permettent de déterminer si les cas dont la couver-

ture est insuffisante représentent un problème spécifique à un hôpital ou si ceux-ci ne sont pas correctement pris en compte par le système tarifaire actuel. En outre, ils permettent également de déterminer si le nombre de cas en Suisse est suffisant pour envisager une proposition de DRG ou de rétribution additionnelle ou encore pour la CHOP, ou bien si les cas problématiques sont de rares cas spéciaux d'un hôpital particulier. Ces informations indispensables doivent être disponibles bien avant de soumettre les propositions. Le travail interdisciplinaire entre les médecins en charge des DRG et les départements des finances et du controlling des hôpitaux est par conséquent une condition préalable importante au dépôt de propositions.

Conclusion

Grâce aux procédures de propositions précédentes, le corps médical a déjà pu obtenir certains résultats. Néanmoins, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour parvenir à une prise en compte plus conforme à la prestation des cas de traitement hospitaliers. Pour cela, une bonne qualité des données est indispensable. La procédure annuelle de propositions pour le développement du système SwissDRG débutera cette année le 26 mai. Ne manquez pas cette opportunité! Les experts DRG et du codage de la FMH sont à votre disposition pour vous soutenir. Vous trouverez des documents utiles sous www.fmh.ch → Tarifs hospitaliers → SwissDRG → Procédure de propositions.

- 1 Prise de position de la FMH sur la version 3.0 de SwissDRG → Tarifs hospitaliers → SwissDRG → Publications → 2013.
- 2 Holzer B. Complexité des cas et SwissDRG. Bulletin des médecins suisses. 2013;94(24):913-5 et www.fmh.ch → Tarifs hospitaliers → SwissDRG → Publications → 2013.

Prendre le pouls de l'actualité. L'offre groupée de la FMH.

Bulletin des médecins suisses, Today's Press,
FMH-Flash. Gratuit pour nos membres.

En savoir
plus sur
www.fmh.ch

